47e ANNEE — N° 136 DIMANCHE 24 NOVEMBRE 1907.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Le Budget. — La dévolution des biens du clergé. — M. Sarrien et le groupe radical.

A la Chambre on travaille toujours à l'examen du budget. Les dépenses de l'agriculture ont été longuement examinées, mais celles de l'administration coloniale ont donné lieu à un débat que l'on a cru un instant dangereux pour le ministère.

Comme toujours il s'agissait d'illégalités et parfois même de férocités commises par des fonctionnaires coloniaux contre des indigènes. L'attaque partait de l'aile gauche du parti radical : d'où le danger. Et le ministre se défendait mal. Mais le président du Conseil était là, prêt à intervenir et finalement une grosse majorité a donné confiance au gouvernement pour la réforme des abus.

***

Le projet de loi sur la dévolution se trainait toujours. Et chaque fois qu'il vient en discussion, les incidents naissent et se développent de toutes parts. Les entraves sont venues cette fois de l'aile droite du parti radical, mais le ministre des cultes avec une habileté et une vigueur d'argumentation vraiment extraordinaires a réduit à néant toutes les objections en prononçant peut-être sa dixième harangue. Et M. Briand trouve toujours le moyen d'être neuf sur la même question.

***

M. Sarrien vient d'abandonner la présidence de la gauche radicale de la Chambre. Et il a donné sa démission à propos d'un incident bien minuscule, le vote de la majorité sur l'indemnité parlementaire. Le député de Saône-et-Loire a pour concurrent dans sa circonscription un socialiste qui joue de cette question ; M. Sarrien ne voulant pas être battu, veut que l'on ramène a 9000 fr. le salaire de nos honorables. Et il faut bien dire que cette question d'argent pour M. Sarrien comme pour tous les républicains prend une place tout à fait disproportionnée dans la politique du jour.

***

A L'ÉTRANGER

A la Douma russe. — Un traité de protection.

La Douma, la troisième de ce nom, s'est réunie à St-Pétersbourg dans le palais de Tauride. En huit jours, elle a à peine constitué son bureau. La lenteur et la passivité semblent devoir être d'ailleurs la tactique chère à la majorité qui est ardemment réactionnaire.

Le président a été élu par la conjonction des droites et des octobristes. On lui a imposé de ne pas prononcer le mot de *constitution* dans son discours de remerciements. Et M. Khomiakoff s'est alors répandu en protestations de loyalisme à l'égard du tsar.

***

Un traité qui a fait beaucoup de bruit, c'est celui que les grandes puissances de l'Europe viennent de conclure avec la Norwège. Aux temps où ce petit Etat avait lié ses destinées avec celles de la Suède, une convention franco-anglaise protégeait l'intégrité territoriale des deux royaumes contre l'ambition russe.

Depuis la rupture de l'alliance scandinave, la convention n'avait plus d'objet ou du moins il fallait la rédiger sous une nouvelle forme. C'est ce que la Norwège a pris l'initiative de solliciter sans consulter sa voisine la Suède. Et aux deux nations occidentales, se sont unies cette fois l'Allemagne et la Russie pour donner la garantie désirée. Il est probable que la Suède aura la même faveur quand elle le demandera.

LE FURETEUR.

LES QUINZE MILLE

Que la campagne contre les « quinze mille » soit organisée au profit des réactionnaires et dirigée par eux, c'est un fait qu'on ne saurait nier. Que les cléricaux apportent à exploiter ainsi la vertu et le désintéressement la même mauvaise foi qu'ils ont mise à trafiquer de l'idée de patrie, c'est une chose qui n'étonnera personne ! Après avoir fait faillite dans le patriotisme, ils installent un autre commerce politique. N'est-ce pas naturel ?...

Dans cette œuvre de dénigrement, qui vise directement le régime parlementaire, c'est-à-dire la République, ils sont aidés par la haute finance qu'épouvantent les réformes sociales et qui veut à tout prix empêcher le Parlement de voter l'impôt sur le revenu et les retraites ouvrières. En le discréditant, en le ruinant dans l'esprit public, on espère lui rendre impossible toute réforme sérieuse et profonde. C'est pourquoi certains organes parisiens dits « d'information », dirigés par des spéculateurs et des hommes d'affaires, — journaux qui ont mené contre l'impôt sur le revenu la bataille que l'on sait — s'accouplent à la presse réactionnaire pour combattre les « quinze mille ».

Aigrefins de Bourse et Tartufes d'église, financiers de proie qui défendent leurs millions et césariens de carrefour dont le triomphe autrefois faillit tuer la France et qui rêvent de rebâtir leur fortune politique sur les ruines de notre pays, voilà le beau ramassis de gens vertueux et désintéressés qui dénoncent l'avidité des députés républicains.

Ce n'est pas du premier coup que l'idée leur vint de cette comédie. Il leur fallut du temps et de la réflexion pour s'indigner. Leur vertu ne s'éveille pas de bon matin. Ce sont des gaillards pratiques, qui ne prennent la peine de s'indigner que pour le bon motif et si cela doit leur rapporter quelque chose. Leur « probité » ne s'offense jamais aux dépens de leurs intérêts. Leur conscience ne fait pas tort à leur ventre. Elle leur laissa d'abord voter les « quinze mille ». Les scrupules ne leur vinrent que plus tard. Après qu'ils se furent assuré le profit d'argent, les cléricaux songèrent à tirer de l'aventure un profit politique. Ils eurent bien soin que leur honnêteté ne les empêchât point de toucher l'augmentation. C'est comme les moines qui, en faisant la charité, gagnaient des millions sur terre et le ciel par surcroît. Diable ! les cléricaux veulent bien être désintéressés, mais sans qu'il leur en coûte un sou. Ils dénoncent, c'est vrai ; mais ils encaissent ! Ah ! les braves gens ! les honnêtes canailles !...

Depuis de longues années, au Parlement, les représentants de tous les partis étaient d'accord sur ce point que l'augmentation de l'indemnité parlementaire s'imposait. Les députés cléricaux et réactionnaires n'étaient pas les moins ardents à engager le bureau de la Chambre à prendre l'initiative de cette proposition. Aujourd'hui encore vous ne trouverez personne, dans les conversations privées, pour dire qu'elle était injustifiée. Chacun reconnait que la fonction dévore ce qu'elle rapporte ; qu'elle impose des dépenses auxquelles on ne peut se soustraire et qui dépassent les ressources mises à la disposition des députés par l'indemnité qu'ils recevaient autrefois. Tous savent bien qu'avec 9.000 francs, il était impossible à un député — père de famille surtout — de vivre honnêtement à Paris, de faire face aux obligations de toutes natures qui pèsent sur lui : frais électoraux, de correspondance, de voitures, subventions et cotisations innombrables, double loyer, voyages incessants pour satisfaire aux exigences croissantes de la politique locale, ect., etc. Les bureaux des Chambres, les questeurs étaient témoins de bien des misères et savaient à quels expédients se trouvaient réduits les députés qui n'avaient, pour vivre, que leur indemnité. Etait-ce là une situation digne de la République et des représentants du peuple ?...

Quand la proposition fut faite la première fois par la commission de comptabilité, elle fut votée à mains levées et sans aucune protestation. *Les députés de la droite et du centre la votèrent comme les députés républicains et socialistes !*

Mais qu'importe aux cléricaux de dire publiquement le contraire de ce qu'ils pensent ; de mentir aux autres et à eux-mêmes ? Mentir, n'est ce pas toute leur politique ? Quand le scrutin fut public et qu'il fallut signer son bulletin, ils renièrent leur vote anonyme et, cyniquement, commencèrent la campagne contre les « quinze mille »..,

Et maintenant, les républicains seront-ils dupes de cette hypocrisie ? Peuple, crois-tu donc que ces gens-là pensent à toi, que leur souci soit de protéger tes intérêts ? Comment ces fourbes qui de tout temps furent tes ennemis seraient-ils subitement devenus tes seuls défenseurs ?...

Qu'on y réfléchisse ! Sont-ce des députés au rabais que l'on veut ? Si oui, il faut le dire. Nous aurons alors ou un Parlement de millionnaires, ou bien un Parlement de gueux. Nous serons aussi mal servis par l'un que par l'autre. Ni celui ci ni celui-là ne feront les affaires du pays et de la Démocratie. D'une façon différente ils seront fatalement, l'un et l'autre, l'instrument des puissances d'argent. Est-il besoin d'expliquer pourquoi une assemblée de gens riches serait hostile aux réformes sociales ? Est-il besoin d'insister pour faire comprendre à quelles tentations seraient soumis des miséreux ? Il n'est pas bon qu'un homme soit à la fois puissant par sa fonction et misérable dans sa fortune. Il risque toujours d'en venir à user de sa puissance pour améliorer sa situation. Est-ce là ce que veut la Démocratie ? Le peuple payerait cher cette économie de ne plus payer ses représentants !... Les cléricaux et les conservateurs savent bien ce qu'ils y gagneraient. Cela explique assez leur attitude de démagogues qui s'efforcent d'exciter les sottes envies et les jalousies ignorantes.

Dans cette voie, si les électeurs y entraient, il faudrait aller jusqu'au bout, descendre jusqu'en bas ? Aux enchères, les mandats parlementaires !

Archimbaud donne 6.000 francs de son siège ! Qui le prend pour 15.000 ?

Oh ! soyez tranquile ! On en trouverait beaucoup qui payeraient de leur poche pour être députés. Et l'on peut être assuré qu'ils y réaliseraient quand même de beaux bénéfices. Qu'on en arrive là, et non seulement la Démocratie sera déshonorée, mais la République sera bientôt morte !

... Les réactionnaires ont bien le droit de protester, n'est-ce pas, contre les quinze mille ! Comme nous l'avons déjà dit, leur dernier monarque, à lui seul, coutait à la France plus de 30 millions — sans compter les neveux, cousins et parents qu'il fallait doter. Les députés du Corps législatif, sous l'Empire, ne touchaient guère que 20.000 francs et les sénateurs 30.000. Après cela, comment les césariens ne trouveraient-ils pas que les députés de la République sont payés trop cher !...

La vérité — nous l'avons dit : mais il faut le répéter — c'est qu'ils mènent une campagne politique. C'est un nouveau prétexte comme ils en ont eu sous le Boulangisme, puis sous le Nationalisme ; comme ils en chercheront d'autres quand celui-là sera usé.

Le *Courrier de la Champagne*, ces jours derniers, l'avouait sans détour. « *Quelle belle plateforme pour les élections prochaines,* » écrivait notre confrère conservateur. Voilà bien l'aveu. Les adversaires de la République n'ont vu là qu'un moyen de l'attaquer. Nous avons la conviction très ferme que cette tentative est vouée au même insuccès que les précédentes.

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 21 novembre 1907 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. CRUPPI
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du budget du ministère des colonies. M. Milliès-Lacroix promet de réaliser certaines améliorations pour le petit personnel.

Les chapitres de 3 à 22 sont adoptés.

M. Guieysse se plaint de ce que les ressources et les richesses de la Nouvelle-Calédonie soient méconnues et que cette colonie soit délaissée.

M. Humbert propose de remplacer les troupes coloniales par de la gendarmerie. Le ministre étudiera la question.

Le budget des colonies est voté.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre aborde le budget de la Légion d'honneur. M. Delpierre critique le principe des décorations et réclame des économies sur ce budget.

M. Lasies au contraire soutient le crédit alloué.

M. Coutant présente un projet de résolution tendant à la suppression de ce budget.

M. Péret, rapporteur, demande le vote du crédit.

Les propositions de MM. Delpierre et Coutant sont rejetées.

Le budget de la Légion d'honneur est voté ainsi que celui de l'imprimerie nationale.

La Chambre aborde la discussion du budget des Postes et Télégraphes.

MM. Lafferre, Lenoir, Berger parlent dans la discussion générale. M. Simyan répond aux divers orateurs et les 4 premiers chapitres sont votés.

Et la séance est levée.

Séance du 22 novembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. RABIER
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du budget des Postes et Télégraphes.

Un amendement de M. Plissonnier portant que l'avancement soit réglé en raison du travail et de la capacité, à l'exclusion de tout favoritisme est voté à maias levées.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La discussion du budget des postes est reprise.

M. Leboucq demande un crédit de 200 francs pour assurer aux courriers ambulants une augmentation biennale.

Cette motion est votée.

La discussion du budget des postes est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 21 novembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

L'élection de M. Raymond, élu sénateur de la Haute-Vienne est validée.

Le Sénat examine les conclusions du rapport établi au nom de la commission chargée de procéder à une enquête sur la catastrophe du « Iéna ».

M. Cabart-Danneville combat les conclusions du rapport d'enquête. Il donne diverses explications qui à son sens sont les causes de la catastrophe.

M. le général Langlois propose de prendre des mesures pour améliorer la fabrication des poudres.

M. Chautemps dit qu'il y eu 2 commissions d'enquête et qu'elles ont abouti à des conclusions différentes.

Il parle sur les différentes poudres et entre dans des explications techniques.

Le suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 22 novembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion sur la catastrophe du Iéna.

M. Chautemps continue l'exposé de ses observations relatives aux poudres et demande que les conclusions de la commission soient renvoyées au ministre à titre de renseignements, mais non adoptées.

M. Monis répond aux critiques de M. Chautemps.

La suite de la discussion est renvoyée, et la seance est levée.

EN RUSSIE

A la Douma

La séance de la Douma d'empire s'est ouverte le 21 à deux heures de l'après-midi. La Douma a procédé à la vérification des mandats, dont plus de trois cents ont été validés.

Les terroristes

Une bombe a détruit une boutique de cordonnier ; aujourd'hui c'était le tour d'une boutique de tailleur. L'explosion d'aujourd'hui a tué un passant et en a blessé trois.

On a arrêté trois jeunes malfaiteurs israélites.

Du Toc

Sa Hautesse le Sultan de Turquie, pour porter remède à la pénurie des finances ottomanes, s'est résolue à un pénible sacrifice.

On sait la place que tiennent, en Orient, les bijoux dans la parure des femmes. Nombreuses et variées à l'infinie sont les pierreries et les pièces d'orfèvrerie que portent les pensionnaires du sérail. Tout va être vendu.

On a constitué deux lots. Le premier a été envoyé à Londres, et servira à gager un emprunt de quelques millions. Le second est à Paris. Toutes les pièces de ce lot seront exposées au feu des enchères. L'expertise vient d'être terminée. Elle a donné des résultats désastreux. Le Sultan expérait vingt-cinq millions ; les experts ont reculé ce chiffre à trois. Beaucoup de colliers, bracelets, chaînes que l'on croyait en or, sont du cuivre doré. Des pierres précieuses sont fausses. Un gros rubis, qui coûta dix-sept mille francs est, en définitive, une « spinelle » évaluée mille francs.

Nombreuses sont les pierres grossièrement truquées. Plusieurs doivent leur couleur à un lambeau d'étoffe collé à l'une de leurs faces.

Au demeurant, le trésor de S. M. Abd ul Hamid ne contient aucune pièce de haute valeur.

(Du *Cri de Paris*).

VIE DE CHATEAU

La vie de château bat son plein... Mais « son plein » est un peu terne cette année.

Visiblement, les séries sont moins nombreuses, moins brillantes. Les maîtresses de maison font des économies : on n'allume plus qu'une lampe sur trois.

D'aucuns expliqueront cette éclipse mondaine par des considérations philosophiques et politiques sur les impôts projetés, les persécutions religieuses, l'inquiétude des grandes fortunes, etc. Nous, nous n'expliquons pas, nous constatons. — mélancoliquement.

Pourtant, la vie de château a son charme — pour les célibataires entreprenants, les « honnestes dames » aventureuses et les femmes de chambre pratiques.

Un de nos amis — qui noircit depuis quelques années — nous disait :

— Ah ! la vie de château, c'est encore une tradition qui s'en va... Voici le 15 novembre, la Sainte Eugénie, et cette date me rappelle l'Empire, les réceptions de Compiègne. Ah ! Compiègne ! Ah ! Eugénie... pardon, ah ! l'impératrice ! Elle était très gaie, l'impératrice. C'est elle, en personne, qui décidait de la formation des séries. Bien mieux, elle s'occupait de l'installation des invités dans ce vaste château de Compiègne qui en a vu de belles, je vous prie de le croire.

L'impératrice libellait de sa main les étiquettes qui étaient posées sur les portes des appartements. Et elle se faisait un malin plaisir de donner une seule chambre aux époux brouillés, alors qu'elle séparait impitoyablement les ménages d'amoureux. Aussi que de réconciliations elle a faites ! Il est vrai que sa manie de loger Madame à un kilomètre du corridor de Monsieur — lorsque, par extraordinaire, Monsieur et Madame s'entendaient — a facilité bien des intrigues coupables...

Et notre ami de soupirer :

— Le 15 novembre 1868... Comme c'est loin, tout cela !

Croit-il donc que les choses ont beaucoup changé.

(Du *Cri de Paris*).

Mariages américains

Un mariage n'est pas vraiment américain s'il n'est excentrique, extraordinaire, tel que l'on n'avait jusqu'alors rêvé rien de semblable. Il y a bel âge que les mariages dans le train sont devenus chose banale ; on veut et fait mieux. Tous les jours c'est à qui, parmi les Yankees, découvrira quelque méthode de conjungo plus abracadabrante que les autres.

Après le mariage en patins à roulettes (variante du mariage en bécane), ce fut le mariage sous la cloche à plongeur au fond de la mer, avec témoins, clergyman et fiancés en costume sommaire ; puis, le mariage sur une cheminée de 70 mètres de haut, où il n'y a tout juste que la place pour se tenir et où le moindre faux pas peut vous précipiter dans le vide. La voilà bien, la petite secousse.

Deux Virginiens « tombés en amour », à qui leurs parents avaient refusé le consentement, se sont évadés ensemble en périssoire avec le Révérend qui les a dûment mariés pendant que le père et la mère du jeune homme, dans un autre esquif, le père et la mère de la jeune fille, dans un troisième, leur donnaient la chasse. Le plus excentrique et le plus macabre de tous ces mariages américains « modern style » est celui qui a été célébré ces jours-ci dans un caveau mortuaire. Voilà Sarah-Bernhart et sa double vie singulièrement dépassées.

(Du *Cri de Paris*).

INFORMATIONS

Au Maroc

Télégramme officiel

Un télégramme du général Drude, parvenu dans la soirée, annonce que Setta aurait été complètement détruit par les tribus M'zamba. Le caïd de cette tribu, qui s'était rallié à Moulaï-Hafid se serait enfui.

D'autre part, Moulaï-Rachid serait rappelé à Marrakech et remplacé par Moulaï-Youssef.

La méhalla de Moulaï-Hafi est toujours aux portes de Marrakech, mais considérablement réduite.

El-Guebbas, vice-roi de Tanger

El-Guebbas, ministre de la guerre, vient de recevoir du sultan Ab-el-Aziz une lettre le nommant vice-roi de Tanger, en remplacement de Torrès, appelé a prendre sa retraite. Guebbas sera le plénipotentiaire du sultan. Il aura une autorité absolue sur tous les fonctionnaires marocains des villes du littoral et servira d'intermédiaire diplomatique entre la cour chérifienne et les représentants des puissances. Sa succession à la guerre est ouverte.

Ben-Sliman sera nommé premier ministre. On présume que le poste de ministre des affaires étrangères qu'il occupait sera supprimé. Les fonctions en seront en effet dévolues à El-Guebbas, qui réside à Tanger. Il y aura là une simplification à tous les points de vue.

Nos forces navales

D'après les indications fournies par le ministre de la marine, voici quelle

est la situation des forces navales au Maroc. Il y a en ce moment dans les eaux marocaines quatre grands croiseurs cuirassés de 10.000 tonnes, un croiseur cuirassé de 7.700 tonnes, un croiseur protégé de deuxième classe ; en outre, le *Galilée*, le *Lalande* et le *Forbin*, qui assurent le service des courriers ; le *Vinh-Long*, la *Nive* et le *Shamrock*, qui assurent le service des transports.

Les contre-torpilleurs de 300 tonnes qui faisaient le service des courriers ont rejoint leurs escadres. L'*Amiral-Aube* est en route pour Brest ; le transport *Mitho* rentre à Toulon pour désarmer ; enfin le *Cassini* est rentré à Brest.

Vers le 1er janvier prochain, les grands croiseurs auront été remplacés au Maroc par des unités de moindre importance. A ce moment l'escadre du Nord se trouvera reconstituée avec six croiseurs cuirassés.

La gauche radicale

La gauche radicale de la Chambre s'est réunie jeudi pour élire le remplaçant de M. Sarrien à la présidence du groupe. Il a fallu deux tours de scrutin pour aboutir.

Dès le début, MM. Mougeot et Delcassé ont déclaré qu'ils n'étaient pas candidats. Néanmoins, un certain nombre de membres ont persisté à voter pour eux.

Au premier tour, les voix se sont ainsi réparties :

MM. Cruppi, 23 ; Delcassé, 15 ; Chapuis, 13 ; Mougeot, 8 ; voix diverses, 3.

Au second tour, M. Cruppi a été élu par 37 voix, contre 20 à M. Delcassé et 5 voix diverses.

M. Cruppi devenant président, a été remplacé à la vice-présidence par M. Chapuis (Meurthe-et-Moselle).

De même M. Chapuis, devenu, comme vice-président, membre de droit de la délégation des Gauches, a été remplacé comme délégué par M. Mougeot. Ces deux dernières désignations ont été faites à l'unanimité.

On assure que M. Sarrien reste membre du groupe.

Le mouvement administratif

Le mouvement administratif en préparation au ministère de l'intérieur doit avoir pour point de départ l'entrée dans l'administration des finances de MM. Rocault, préfet de l'Aveyron, et Peyre, préfet de l'Yonne.

On assure que M. Dugué, chef de bureau à l'administration centrale de l'intérieur, sera compris dans le mouvement administratif, actuellement en préparation. Il serait appelé à la préfecture de la Vendée, dont le titulaire serait pourvu d'un poste au ministère de l'intérieur.

Le futur Maire de Rome

Un juif, ex-grand-maître de la franc-maçonnerie, maire de Rome ! Voilà ce que le bloc italien réserve au Vatican

En effet, lundi prochain, au Capitole, la majorité du Conseil doit se réunir pour élire le chef de l'administration, et c'est M. Nathan qui est son candidat. Son élection soulèvera forcément la colère du Vatican, qui protestera, paraît-il. Le pape même, à en croire les cercles cléricaux, enverrait une solennelle protestation aux puissances.

Petites Nouvelles

On dit que l'ambassadeur de France fait démentir le bruit propagé par les journaux de Moscou du voyage de M. Fallières à Saint-Pétersbourg.

— L'*Osservatore Romano* publie un document du pape contre les modernistes. Le document est extraordinairement violent : il sanctionne toutes les excommunications contre les propagateurs des idées nouvelles.

— Un terrible éboulement s'est produit dans les Gorges du Loup, à Cannes, ensevelissant une équipe d'ouvriers et l'entrepreneur : on a retiré plusieurs morts.

— Les jurés de l'Ardèche ont refusé de signer une pétition demandant le maintien de la peine de mort.

— Les anarchistes faux-monnayeurs ont comparu devant les assises de la Seine. Cibot et Jourdain sont condamnés à 5 ans de réclusion et 100 francs d'amdnde. Matha, Domboy et Barrier sont acquittés.

CHRONIQUE LOCALE

Rien que du bluff !

Du bluff, rien que du bluff, disions-nous dans notre numéro du 17 novembre, voilà tout ce qui constitue le fond et la forme de l'intervention à la tribune du Parlement de M. Munin-Bourdin, élu des cléricaux de l'arrondissement de Cahors.

Du bluff, rien que du bluff, et certes nous en avons la preuve aujourd'hui.

M. Munin-Bourdin a cru, en montant à la tribune, rendre service à la cause des planteurs de tabac du Lot ; il s'est peut-être imaginé que son intervention serait d'une efficacité telle que, dans le pays, on allait dire : « Le voilà, enfin, le rédempteur ! »

M. Munin-Bourdin a mal calculé son coup.

Ce n'est pas cette fois encore qu'il aura droit à la reconnaissance même de ses électeurs, car un représentant sérieux ne doit pas se moquer de ses mandants.

« On sait, on dit, on croit que je suis éloquent, a dû se dire le député des cléricaux de Cahors ; dès lors on doit s'étonner que je ne paraisse jamais à la tribune du Parlement. Montons-y une fois et le tour sera joué. On dira que je m'occupe des intérêts de mon arrondissement. »

Eh bien non, cela on ne l'a jamais dit, on ne le dira pas de longtemps, car M. Munin-Bourdin qui est monté à la tribune du Parlement sous le prétexte de parler pour les planteurs de tabac, aurait dû se souvenir qu'à une certaine époque, le 14 février 1898, le même M. Munin-Bourdin avait paru également à la tribune du Parlement et avait parlé pour les planteurs de tabac.

En effet, le Munin-Bourdin de 1898 avait demandé au ministre une augmentation de crédit de 100.000 francs sur le chapitre relatif à la question des tabacs, alors que le Munin-Bourdin de 1907 n'a demandé qu'une augmentation de crédit de 1.000 francs, et à titre d'indication encore !

Et ce qu'il y a de joli dans le rapprochement des attitudes de ces deux Munin-Bourdin, c'est qu'en 1898, M. Munin-Bourdin combattait l'amendement de M. Dansette qui réclamait *une augmentation de 1.000 francs à titre d'indication* !! — augmentation qu'il considérait alors comme une plaisanterie !!!

A 9 ans d'intervalle, admettons que la mémoire soit plus défaillante !

Il y a mieux : en 1898, après qu'il eut développé sa demande d'augmentation, M. Munin-Bourdin la retira. En 1907, M. Munin-Bourdin après avoir développé sa demande d'augmentation de 1.000 francs à titre indicatif, la retira.

En vérité, M. Munin-Bourdin ne semble pas avoir une conscience bien nette de ce qui est et de ce qui doit être, sans cela, imitant le fameux Conrart, il se serait tu, et il aurait continué à tenir à la Chambre, — lui, si loquace ailleurs, — le rôle de muet.

On ne se moque pas ainsi des électeurs : on ne bluffe pas du haut d'une tribune de Parlement, c'est-à-dire, on ne fait pas semblant de s'intéresser à quelqu'un, à quelque chose, alors que la seule préoccupation qui intéresse est de se laisser vivre doucement, sans heurt, en paix, jusqu'au jour, hélas ! où il faudra interrompre le rêve d'un farniente grassement payé !

M. Munin-Bourdin n'a donc aucun droit à venir clamer l'intérêt qu'il porte à ses mandants qu'il sert en 1907 comme il les servit en 1898, — c'est-à-dire en peau de lapin, — pas plus qu'il n'a le droit de parler de désintéressement lorsqu'après avoir placé dans sa « profonde » les 15.000 francs il proteste — ô combien !!!!!! — contre l'énormité de l'augmentation parlementaire dont il est satisfait !

Du bluff, encore du bluff, rien que du bluff !

LOUIS BONNET.

Qu'est-il devenu ?

Qu'est donc devenu « ce prêtre » qui, il y a quelques semaines, morigénait dans la feuille d'à côté ses collègues et amis qui avaient manifesté un enthousiasme très relatif à l'égard du sénateur panamitard.

Ni la feuille, ni le *Quercinois* — et pourtant Vindex est d'habitude loquace — ne soufflent plus mot.

Du reste, le prêtre s'est retiré dans le fond de son presbytère et n'en bouge plus.

Il y a quelque chose là-dessous, car, alors que la feuille d'à côté, présentait « ce prêtre » comme un membre autorisé du clergé moderne, le *Quercinois* ne le traitait que de « maboule » et de « gaga ».

Le pauvre homme comprit qu'il n'avait qu'à se taire.

A-t-il bien fait, a-t-il mal fait de placer un bœuf sur la langue et de jeter bien loin son écritoire, nous ne pouvons le dire, et puis cela nous est égal.

Mais au fond, nous sommes mécontent de ce que « ce prêtre » n'ait pas continué ses élucubrations, car il aurait fini par nous dire peut-être des choses intéressantes, notamment pourquoi il geignait sur le sort malheureux que les électeurs avaient fait aux poupons des cléricaux et du sénateur panamitard.

Oui, il aurait fini par nous dire : « Eh ! eh ! ce cher Eloi, ce cher sénateur ; il est si bon enfant ! »

Et oubliant même des avatars multiples...., et récents, il aurait ajouté : « Oui, je suis prêtre mais partisan du sénateur chéquart Béral ! ».

Et les hommes d'affaires rageurs qui dans la coulisse tirent les ficelles, mais pas à l'œil, auraient souri béatement, à l'idée que leurs petites combinaisons obtiendraient à l'avenir, l'indulgence et l'absolution !

Ce n'est plus certain aujourd'hui, puisque le « prêtre » s'est calfeutré dans son presbytère, car il en a très gros sur le cœur !

Dans tous les cas, ni la feuille ni le *Quercinois* ne soufflent mot !

Qu'est donc devenu ce prêtre « béraliste » à tous crins ?

LOUIS BONNET.

Levées suprimées

A partir de cette date, la deuxième levée de la boîte postale est supprimée les dimanches et jours fériés, dans les communes de Saint-Martin-Labouval, Calvignac et Miers.

Il répondra !

Nous sommes à la veille, peut-être au moment même d'une réponse foudroyante de la part du Conseiller-girouette !

Brrr ! Il a dit : « On accuse mon député, Ernest Munin-Bourdin, mes sénateurs le pur Eloi Béral, le loyal Rey d'avoir empêché la ville de Cahors d'obtenir une manufacture de tabac ! Oui, on les a accusés de ce forfait ! je répondrai ! »

C'était dans le numéro de la feuille d'à côté que, samedi 16 novembre, le conseiller-girouette Cagnac parlait sur ce ton !

Et tous, depuis ce jour, nous sommes dans l'anxiété ! Tous, nous nous demandons : Que dira, que fera cet ex-pontife sans crosse ni camail ?

Dira-t-il blanc ou noir ? L'un et l'autre ? ou ne dira-t-il rien ?

« Il répondra ! »

Que sera cette réponse ? Ah que notre angoisse est grande ! le conseiller-girouette aurait bien pu nous éviter cette torture, et s'écrier plutôt en esquissant le geste qu'on lui connait : « C'est ça, c'est ça, c'est pas ça, mais non, oh ! vous avez raison ! si j'avais su ! »

Il répondra ! malheur au *Journal du Lot* : le conseiller-girouette Cagnac sera sans pitié, surtout depuis qu'il a la confiance du sénateur panamitard, du sénateur renégat Rey et de tous ceux contre lesquels il pestait — pour ne pas dire plus — jadis.

Il répondra ! mais — il y a un mais — lorsqu'il aura reçu les renseignements nécessaires au sujet de la construction d'une manufacture de tabac à Angers !

Attendons ces renseignements dont la valeur ne fait pas de doute pour tous ceux qui savent où se renseigne le conseiller-girouette, c'est à dire à tort et à travers, ce qui l'amène après explications à s'écrier en si dièze : « Oh je croyais, oh si j'avais su ! heu ! heu ! heu ! vous avez raison ! »

Attendons alors avec impatience car il faut bien rire un brin !

LOUIS BONNET.

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur l'amendement Jeanneney à l'article 2 du projet de loi tendant à modifier divers articles de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, repoussé par 332 voix contre 218, les votes de nos députés ont été :

Contre : MM. Bécays et Malvy.

Pour : M. Munin-Bourdin.

Chasse

Un arrêté de M. le Préfet de la Lozère autorise la chasse à la grive au moyen des tindilles.

Nous attendons la publication de l'arrêté qui accordera cette autorisation dans notre département ; il n'a pu être pris l'an dernier pour une cause indéterminée, malgré l'avis favorable du Conseil gé éral, en sera t-il de même cette année ? nous espérons bien le contraire.

Prix de vertu

Dans sa séance du 21 novembre, l'Académie française a décerné les prix de vertu à nos compatriotes dont les noms suivent :

Prix Camille Favre : Un prix de 500 francs à Dégat, Anne, dite Marie, de Rocamadour ; à Faure, Marie, de Cahors.

Prix Letellier : Un prix de 300 francs à Frayssé, Marie, de Cahors.

Prix Varat-Larousse : Un prix de 1.000 francs à Bouldoire, Antoinette, à Fajoles.

Prix Savourat-Thénard : Un prix de 500 francs à Dayma, Françoise, à Bretenoux.

Legs Tesseyre

La Commission spéciale chargée de désigner pour 1907, le bénéficiaire de la somme de 500 francs léguée par M. Tesseyre en faveur des familles nombreuses, s'est réunie vendredi à l'hopital-hospice de Cahors.

10 demandes ont été adressées à la commission.

La somme de 500 francs a été accordée à M. Chaudrut Emile, coiffeur à Cahors.

Prestations

Les contribuables inscrits au rôle des prestations pour l'exercice 1908 et qui désireraient acquitter leurs cotes en nature pour cet exercice, sont informés qu'un registre est ouvert à leur mairie respective, pour recevoir leurs déclarations.

Les prestataires devront se présenter eux-mêmes à la mairie, ou y faire déposer le bulletin qui se trouve au bas de l'avertissement, après l'avoir rempli, daté et signé.

Faute de déclaration ou en cas de déclaration irrégulière, les cotes seront exigibles en argent.

Le registre sera clos le 11 décembre et, après ce délai, les contribuables ne seront plus admis à opter pour la libération des cotes en nature.

Les décorés de la médaille militaire

Une section de l'association nationale des décorés de la médaille militaire (société de secours mutuels) dont le siège social est à Paris, 96, place Beauveau, est en voie de formation à Cahors.

C'est une excellente œuvre qui déjà a donné de bons résultats.

Les sociétaires malades reçoivent des secours et, à leur décès, une somme de 500 francs est versée aux héritiers. Ainsi, Mme Miquel, de Cahors, veuve d'un sociétaire décédé tout récemment, après un an de sociétariat, vient de toucher cette somme.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Bonnet, rue Feydel, n° 18, président de la section de Cahors.

Rechargements cylindrés

Opérations probables entre le lundi 25 et le samedi 30 novembre 1907.

ROULEAU A VAPEUR N° 1

Chemin de grande communication n° 22, de Villefranche à Caylus, par Cahors. Répandage et cylindrage entre 33 k. 900 et 34 k. 500 (entre Cremps et Escamps) ;

Chemin de grande communication n° 42, de Labastide-Murat à Belmont par St-Cirq. Répandage et cylindrage entre 23 k. 800 et 24 k. 400 (entre Escamps et Concots) ;

Chemin de grande communication n° 22, de Villefranche à Caylus par Cahors. Répandage et cylindrage entre 37 k. 300 et 38 k. 350 (entre Escamps et Bach) ;

Chemin de grande communication n° 42 de Labastide-Murat à Belmont par St-Cirq. Répandage et cylindrage entre 28 k. 000 et 28 k. 500 (entre Escamps et Vaylats) ;

Chemin de grande communication n° 42, de Labastide-Murat à Belmont par St-Cirq. Répandage et cylindrage entre 29 k. 200 et 30 k. 200 (entre Vaylats et Belmont).

ROULEAU A VAPEUR N° 2

Chemin de grande communication n° 36a, de Luzech à Mercuès. Répandage et cylindrage entre 0 k. 500 et 1 k 000 (près de Caïx) ;

Chemin de grande communication n° 9, de Castelfranc à Pélacoy. Répandage et cylindrage entre 7 k, 000 et 7 k. 500 (entre Luzech et Camy) ;

Chemin de grande communication n° 9, de Castelfranc à Pélacoy. Répandage et cylindrage entre 2 k. 900 et 3 k. 800 (entre Camy et Castelfranc) :

Route nationale n° 111 de Milhau à Tonneins. Répandage et cylindrage entre 60 k. 500 et 61 k. 340 (vers Rostassac) ;

Chemin de grande communication n° 37 de Castelnau aux Forges des Arques, par Castelfranc. Répandage entre 22 k. 500 et 23 k. 124 (entre les Campagnes et les Junies).

Dressé par l'ingénieur-voyer d'arrondissement,

Cahors, le 22 novembre 1907.

LAGARDE.

Contributions indirectes

Voici, d'après l'*Officiel*, la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks existant chez les marchands en gros pendant le mois d'octobre 1907 dans le département du Lot :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 9079 hectolitres.

Antérieurs depuis le commencement de la campagne (1er septembre 1907, : 8940 hectolitres.

Total : 18019 hectolitres.

Stock commercial à la fin d'octobre : 8773 hectolitres.

Fêtes pour les victimes des inondations

Il est définitivement arrêté que deux grandes fêtes seront données au profit des victimes des récentes inondations ; la première consistera en un magnifique festival de gala auquel participeront les chanteurs les plus en renom de Paris ainsi que la Garde Républicaine. C'est le vendredi 29 novembre que s'exécutera le programme dressé suivant les indications de Madame la Comtesse Greffulhe, Présidente de la Société des Auditions de France.

Une fête d'élégance accompagnera ce festival sensationnel.

C'est dans la soirée du 7 Décembre que se déroulera dans le même cadre, la seconde fête en voie de préparation. Parmi les clous, signalons d'ores et déjà un merveilleux défilé des Provinces de France, organisé par les Directeurs des Théâtres de Paris et une revue de la locomotion à travers les âges qui sera des plus curieuses. Mais ce n'est pas tout ; on nous promet d'autres merveilles, attendons pour les connaître le programme qui sera nous dit Monsieur Rives, complètement arrêté d'ici deux ou trois jours.

Exposition décennale de l'Automobile

(12 Novembre au 1er Décembre 1907)

BONS DE DEMI-TARIF, PROLONGATION DE LEUR VALIDITÉ

A l'occasion des fêtes qui seront données au profit des victimes des inondations, le 7 Décembre au Grand Palais des Champs-Elysées, la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest a bien voulu consentir, sur la demande de M. Gustave Rives, à valider jusqu'au 10 Décembre prochain les bons délivrés à l'occasion de l'Exposition Décennale de l'Automobile.

Théâtre de Cahors

MIGNON

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, la troupe de M. Déo, de Montauban, donnera en représentation mardi 26 novembre 1907

MIGNON

Opéra comique en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Carré et Barbier.

Voici l'opinion de la presse Montalbanaise sur la troupe de M. Déo :

Le Républicain de Tarn-et-Garonne :

Toute la pièce a été rendue à la perfection. Une chose à noter particulièrement dans le succès de cette représentation, c'est la part égale que chacun de ceux qui y ont collaboré, a le droit de revendiquer. Le public, d'ailleurs, en a témoigné sa satisfaction aux interprètes, par les applaudissements et les appels qu'il ne leur a pas marchandés.

La Petite Gironde :

Mignon, le délicat poème de Carré et J. Barbier, était à l'affiche. C'était donc pour Louis Marie (Wilhem Meister), Alban (Lothario), Mme Duquenne (Mignon) et Mlle Gaconnetti (Philine), l'occasion de débuter et de se montrer au public sous leur vrai jour, sur tout leur talent. Les nombreux et chauds applaudissements qui ont salué la fin de chaque acte, prouvent pertinemment, que les suffrages du public ont été déjà conquis.

* * *

SOUS L'EPAULETTE

Nos lecteurs n'ont pas oublié le succès sans précédent obtenu à Cahors, au mois de février dernier, par « Sous l'Epaulette » la belle pièce de M. Arthur Bernède.

Nous sommes heureux de leur annoncer que la tournée René Gervais, viendra prochainement dans notre ville, donner une seconde représentation de cette œuvre si vibrante et si française.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 71

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

— J'ai vu, dans le cours de ma vie, les femmes déployant plus de courage souvent que les hommes, mais pendant quelques instants seulement ; et il vous faudrait à toutes une certaine dose d'entêtement pour rester pendant toute une journée à cheval, hormis la halte que nous ferons pour déjeuner en vrais chasseurs et chasseresses, sur le pouce... Êtes-vous bien toujours toutes dans l'intention de vous montrer écuyères finies ?...

— Prince, moi, j'y suis obligée, répondit finement Modeste.

— Je réponds de moi, dit la duchesse de Chaulieu.

— Je connais ma fille Diane, elle est digne de son nom, répliqua le prince. Ainsi vous voilà toutes piquées au jeu... Néanmoins, je ferai en sorte, pour Mlle de Verneuil et les personnes qui resteront ici, de forcer le cerf au bout de l'étang.

— Rassurez-vous, mesdames, le déjeuner sur le pouce aura lieu sous une magnifique tente, dit le prince de Loudon quand le Grand-Veneur eut quitté le salon.

Le lendemain, au petit-jour, tout présageait une belle journée. Le ciel voilé d'une légère vapeur grise, laissait apercevoir par des espaces clairs un bleu pur, et il devait être entièrement nettoyé vers midi par une brise de nord-ouest qui balayait déjà de petits nuages floconneux. En quittant le château, le Grand-Veneur, le prince de Loudon et le duc de Rhétoré, qui n'avaient point de dames à protéger, virent, en allant les premiers au rendezvous, les cheminées du château, ses masses blanches se dessinaient sur le feuillage brun rouge que les arbres conservent en Normandie à la fin des beaux automnes, et pointant à travers le voile des vapeurs.

— Ces dames ont du bonheur, dit au prince le duc de Rhétoré.

— Malgré leur fanfaronnades d'hier, je crois qu'elles nous laisseront chasser sans elles, répondit le Grand-Veneur.

— Oui, si elles n'avaient pas toutes un attentif, répliqua le duc.

En ce moment, ces chasseurs déterminés, car le prince de Loudon et le duc de Rhétoré sont de la race des Nemrod et passent pour les premiers tireurs du faubourg Saint-Germain, entendirent le bruit d'une altercation, et se rendirent au galop vers le rond point indiqué pour le rendez-vous, à l'une des entrées du bois de Rosembray, et remarquable par sa pyramide moussue. Voici quel était le sujet du débat. Le prince de Loudon, atteint d'anglomatie, avait mis aux ordres du Grand-Veneur un équipage de chasse entièrement britannique. Or, d'un coté du rond-point vint se placer un jeune Anglais de petite taille, blond, pâle, l'air insolent et flegmatique, parlant à peu près le français, et dont le costume offrait cette propreté qui distingue tous les Anglais, même ceux des dernières classes. John Barry portait une redingote courte serrée à la taille, de drap écarlate à boutons d'argent aux armes de Verneuil, des culottes de peau blanches, des bottes à revers, un gilet rayé, un col et une cape de velours noir. Il tenait à la main un petit fouet de chasse et l'on voyait à sa gauche, attaché par un cordon de soie, un cornet de cuivre. Ce premier piqueur était accompagné de deux grands chiens courants de race, véritables Fox-Hound, à robe blanche tâchetée de brun clair, bauts sur jarrets au nez fin, la tête menue et à petites oreilles sur la crête. Ce piqueur, l'un des plus célères du comté d'où le prince l'avait fait venir à grands frais, commandait un équipage de quinze chevaux et de soixante chiens, de race anglaise qui coutait énormément au duc de Verneuil, peu curieux de chasse, mais qui passait à son fils ce goût essentiellement royal. Les subordonnés, hommes et chevaux se tenaient à une certaine distance dans un silence parfait.

Or, en arrivant sur le terrain, John se vit prévenu par trois piqueurs en tête de deux meutes royales, venues en voiture, les trois meilleurs piqueurs du prince de Cadignan, et dont les personnages formaient un contraste parfait par leurs caractères et leurs costumes français avec le réprésentant de l'insolente Albion. Ces favoris du prince, tous coiffés de leurs chapeaux bordés, à trois cornes, très plats, très évasés, sous lesquels grimaçaient des figures halées, tannées, ridées et comme éclairées par des yeux pétillants, étaient remarquablement secs, maigres, nerveux, en gens dévorés par la passion de la chasse. Tous munis de ces grandes trompes à la Dampierre garnies de cordons de sergé verte qui ne laissaient voir que le cuivre du pavillon, ils contenaient leurs chiens et de l'œil et de la voix. Ces dignes bêtes formaient une assemblee de sujets plus fidèles que ceux à qui s'adressait alors le roi, tous tâchetés de blanc, de brun, de noir, avant chacun leur physionomie absolument comme les soldats de Napoléon, allumant au moindre bruit leur prunelles d'un feu qui les faisait ressembler à des diamants ; l'un, venu du Poitou, court de reins, large d'épaules, bas jointé, coiffé de longues oreilles ; l'autre venu d'Angleterre, blanc, levretté, peu de ventre, à petites oreilles et taillé pour la course ; tous les jeunes impatients et prêts à tapager ; tandis que les vieux, marqués de cicatrices, étendus, calmes, la tête sur les deux pattes de devant ecoutaient la terre comme les sauvages.

En voyant venir les Anglais, les chiens et les gens du roi s'entre-regardèrent en se demandant ainsi sans dire un mot : — Ne chasserons-nous donc pas seuls ?... Le service de Sa Mageste n'est-il pas compromis ?

Après avoir commencé par des plaisanteries, la dispute s'était échauffée entre M. Jacquin La Roulie, le vieux chef des piqueurs français et John Barry, le jeune insulaire.

De loin les deux princes devinèrent le sujet de cette altercation, et poussant son cheval, le Grand-Veneur fit tout finir en disant d'une voix impérative : — Qui a fais le bois ?

— Moi, monseigneur, dit l'Anglais.

— Bien, dit le prince de Cadignan en écoutant le rapport de John Barry.

Hommes et chiens, tous devinrent respectueux pour le Grand-Veneur comme si tous connaissaient également sa dignité suprême. Le prince ordonna la journée ; car, il en est d'une chasse comme d'une bataille, et le Grand-Veneur de Charles X fut le Napoléon des forêts. Grâce à l'ordre admirable introduit dans la Vénerie par le Premier Veneur, il pouvait s'occuper exclusivement de la stratégie et de la haute science.

(*A suivre*)

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 24 NOVEMBRE 1907

Bohême joyeuse, P. R., — L. Ithier.
Marie Henriette (Ouv.), — Montagne.
Neiges d'antan (Valse), (1re aud.), — Kelsen.
Ouverture des noces de Figaro (1re aud.), — Mozart.
A. Yo qu'un Coou, B. Lou Moutet, — J. Dengor.

Allées Fénelon, de 3 h. à 4 h.

ITINÉRAIRE DU DÉFILÉ

1° rue Clément-Marot, place du Marché, rue Nationale, rue Fénelon, Allées Fénelon, concert au kiosque.

2° allées Fénelon, boulevard Gambetta, rue de la Liberté, rue Clément-Marot.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 novembre 1907

Naissances

Breton, Emilienne-Louise, rue St-Barthélémy, 4.

Ladoux, Antoine-Marcel, avenue de Toulouse.

Publications de Mariages

Coutris, Louis-Fernand, sergent rengagé au 7e de ligne et Pons, Angèle-Amélie, s. p.

Vialard Antoine, clerc d'avoué et Escarrie Lucie, s. p.

Mariages

Roques Victor, cultivateur, et Jourdes Marie, fille de service.

Huillet, Emile-Antoine Aristide, s. p. et Bousquet, Jeanne-Françoise, s. p.

Décès

Landie, Marie-Madelaine, s. p. épouse Lury, 59 ans à St-Henri.

Delvert, Marie-Josèphe 17 jours, Hospice.

Detel, Marie-Louise-Germaine, s. p. Veuve Richard, 52 ans, rue Portail Alban, 16.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 22 novembre, 1 h. 35 s.

Attaque d'un train

Des individus ont attaqué pendant la nuit le train entre Etampes et Etsachy allant de Limoges à Paris, pour dévaliser le fourgon contenant des valeurs : ils ont blessé à coups de revolver le chef de train et l'employé qui se trouvaient dans le fourgon.

En Russie

La police de Saint-Pétersbourg a découvert dans un caveau du cimetière un dépôt de bombes : plusieurs arestations ont été opérées.

***

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 23 novembre, 8 h. 14 m.

La révolution en Portugal

La situation à Lisbonne est très grave : 6 officiers ont été arrêtés et le commandant militaire a démissionné. On a découvert 104 bombes. Les bureaux de postes refusent les lettres ne portant pas l'adresse de l'expéditeur.

Prochain consistoire

Le prochain Consistoire aura lieu le 16 décembre : Le pape créera 4 cardinaux Italiens et deux Français.

Grève à Milan

Les employés des tramways à Milan ont déclaré la grève : ils demandent une augmentation de salaires.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Catus

Nouveau syndicat. — Nous avons eu le spectacle peu banal de voir un nouveau groupement se constituer..... dans le monde féminin. Nos laveuses non contentes d'un gros salaire et d'une chère presque pantagruélique, qui leur étaient servis, viennent de formuler de nouvelles revendications en portant le prix de leur journée de 1 fr. à 1,25, sans quoi elles doivent se mettre en grève. Si cela continue on sera bientôt obligé de laver chacun son linge sale en famille ! Que deviendront alors les commérages ? Le bavardage aura donc vécu.

St-Médard

Incendie. — Vendredi soir une lueur sinistre et des cris désespérés partis de la Métairie-Haute, attirèrent l'attention des gens des villages environnants qui accoururent aussitôt sur les lieux. C'était la grange de M. B. qui était toute en flammes.

La cause de ce sinistre serait due au renversement accidentel d'une lampe qui communiqua le feu à un tas de paille. Il a été bien difficile de sauver quoi que ce soit, sauf les bestiaux. Les pertes assez considérables sont couvertes partiellement, paraît-il, par une compagnie d'assurance.

Concots

Une résurrection. — Ce n'est pas Ivan le juif qui est ressucité ; il n'est pas même mort malgré le pronostic du *Quercinois*. Mais c'est celui-ci qui, après être descendu aux enfers pour nécessités politiques, a fait ici sa réapparition à ses deux lecteurs ahuris. Et en vrai revenant, il menace les blocards de Concots de ses maléfices d'outre-tombe. Pauvres de nous, qu'allons-nous devenir !... Si nous allions trouver les sorciers de St-Cirq-Lapopie ?...

Luzech

Foire aux vins. — La commission instituée en vue de provoquer l'écoulement de nos vins, a décidé, dans sa réunion, tenue vendredi dernier, d'organiser une foire aux vins le mardi 26 novembre prochain.

Cette foire sera très importante si l'on considère que la seule commune de Luzech a produit cette année, d'après les déclarations des récoltes, 7513 barriques de vin et qu'il reste encore un stock de 635 barriques.

Nos vins, si justement réputés, n'ont peut-être pas cette année autant de couleur qu'en 1904 et 1906, mais ils ont de la vinosité et de la finesse, et surtout ce goût particulier au terroir qui les fait tant rechercher.

Leur dégré alcoolique varie entre 10 et 12 degrés.

Les viticulteurs du canton ne manqueront pas d'apporter leurs échantillons et les acheteurs trouveront, ce jour-là, toutes les qualités qui sont nécessaires à leurs besoins : vins de coupage et vins de table.

La facilité des communications permettra aux négociants de tenir facilement la foire, car les trains qui desservent notre gare correspondent avec les directions de Limoges, Capdenac, Montauban, Agen, Périgueux et Bordeaux.

Les cours, qui ne sont pas encore établis, se fixeront à cette occasion et tout permet d'espérer que l'écoulement de notre excellent produit se fera dans de bonnes conditions.

Sauzet

En appel. — Appel a été interjeté devant la Cour d'Agen contre l'ordonnance en référé rendue par le tribunal civil de Cahors par laquelle un délai était accordé au desservant pour l'évacuation des locaux du presbytère.

Cette affaire sera plaidée incessamment.

Douelle

Etablissement d'un abri. — M. le ministre des travaux publics a approuvé le projet d'établissement d'un abri pour les voyageurs à la halte de Douelle, sous la réserve que la dépense sera entièrement payée par la commune.

Floressas

Conférence publique. — Nous rappelons que c'est dimanche 24 novembre à 3 heures du soir, qu'aura lieu à la mairie de Floressas, la grande conférence publique et contradictoire, faite par M. Brunet, licencié en droit, professeur au lycée Gambetta, qui traitera le sujet suivant :

Les retraites ouvrières et la mutualité

Mauroux

Démission du maire. — M. Couture, maire de Mauroux, vient d'adresser à M. le Préfet du Lot sa démission de maire.

Par suite de cette démission, les électeurs de cette commune sont convoqués à l'effet de pourvoir au remplacement de 2 conseillers municipaux décédés.

Cette convocation est fixée au 8 décembre.

Arrondissement de Figeac

Puybrun

Session ordinaire de novembre. — La session de mai était trop longue et celle de novembre a été trop courte pour que notre *si dévoué* maire puisse réunir son conseil municipal et ce n'est encore qu'après la clôture de la session que nos illustres ont été réunis.

Il les avait bien convoqués deux jours avant la clôture, seulement une heure avant celle indiquée, il a fait prévenir les conseillers que la réunion était remise à 7 heures du soir, négligeant bien entendu de faire prévenir les électeurs : en dehors de la période électorale ceux-ci n'étant pour notre maire qu'une quantité négligeable.

Mais quelques-uns de nos élus comprenant que dans ces conditions les délibérations qu'ils prendraient seraient encore nulles, ont cru inutile de se rendre à cette trop capricieuse convocation ; cinq seulement sont venus se mettre aux ordres du maître ; ce nombre n'étant pas suffisant pour signer les lubies du maire Fracasse, ils sont repartis après avoir reconnu que c'était le jour des « poires » !

Les lecteurs du *Journal du Lot* qui ne connaissent pas notre légendaire capitaine se demandent quelles sont ses multiples occupations qui l'empêchent de réunir son conseil pendant les sessions ordinaires ? Afin que nul ne l'ignore, nous croyons utile de faire savoir que notre éminent maire fait de la musique : vingt-quatre heures par jour il cultive avec amour, délices etc. ces deux notes : Ré, Fa ou Fa, Ré !

Il est même décidé à les faire jouer à ses fidèles conseillers, pourtant si dévoués aux intérêts de notre chère commune de Puybrun (c'est le chichi qu'ils nous servent à chaque élection) et lorsque notre oisif les convoque ce n'est que pour leur faire chanter en chœur : Ré fa, fa, Ré, Ré, fa, fa, Ré...

Quant aux intérêts des contribuables, notre éternel fatigué pense que c'est inutile de s'en occuper autre part que sur les circulaires électorales et pour changer il continue son refrain favori : Réfa et faré, ce qui durera ainsi jusqu'au 3 mai 1908, à moins que d'ici là, grâce à son bras long, il n'obtienne un nouveau congé pour lui permettre de cultiver son art musical.

O'KELPOIRE

Cajarc

Fête de la Ste-Cécile. — Dimanche 24 novembre, à l'occasion de la fête de la Ste-Cécile, l'Alliance Cajarcoise donnera un concert sur la place du Champ de foire, à 3 h. 30.

Voici le programme de la journée :

A 11 h. 30 du matin, Pas Redoublé exécuté sur le tour de ville.

A midi, banquet dans les salons de l'hôtel Gazeau.

A 3 h. 30, Concert.

A 4 h. 30, Défilé en musique.

Programme du Concert

En Liesse, Pas Redoublé.	V. Turine
Palme d'Or, fant.	E. Rolle
Berceuse, Valse,	Walle
Les Petites Folles, Polka	W. A. Bert
Les Allobroges, Défilé.	

Carayac

Conseil municipal. — Séance du 17 novembre.

Tous les membres sont présents.

Le conseil désigne pour reviser la liste électorale, Henri, Pezet et Cavarroc.

Il dresse la liste des répartiteurs pour 1908.

Il décide que la somme de 105 fr. allouée à titre de secours aux victimes des calamités agricoles en 1906, sera répartie par égale part entre 25 agriculteurs nécessiteux dont il dresse la liste.

Demande que le chemin de grande communication n° 48, soit prolongé jusqu'au chemin V. O. de Carayac à Béduer.

Demande la reconnaissance des chemins ruraux de Carayac à Cavarroc et de Lascouailles au chemin n° 46.

St-Maurice

Le banquet de St-Maurice. — Le banquet du comité radical de St-Maurice fut très beau et tout à l'honneur des organisateurs. De toutes les communes voisines on avait répondu à leur appel et plus de 300 convives prenaient part à cette agappe fraternelle présidée par M. Bécays et à laquelle assistaient aussi M. Pezet et M. Laparra. M. Loubet s'était fait excuser.

Le menu fut excellent ; au dessert l'heure des toasts arriva. A ce moment, quelques braillards, poussés sans doute par quelque influence cléricale, voulurent essayer d'un peu de boucan mais ils comprirent bientôt que leur mieux était de se taire.

Au nom du Comité de St-Maurice, M. Espinasse prend le premier la parole, il remercie M. Bécays d'avoir bien voulu leur faire l'honneur d'accepter la présidence du banquet et de s'y rendre avec les amis politiques de Figeac et tous les républicains des communes voisines qui sont venus en grand nombre.

Il termine en faisant l'éloge de M. Laparra qui sera bientôt notre Conseiller général, car il a foi dans une victoire prochaine.

C'est le tour du secrétaire du Comité radical de St-Cirgues qui après les remerciements d'usage assure les organisateurs du Comité de St-Maurice de la sympathie de celui de St-Cirgues car ils seront heureux, dit-il, de s'unir pour le triomphe de la bonne cause.

Vient ensuite le tour de M. Laparra qui a charmé ses auditeurs. Il a vivement félicité les organisateurs du Comité et d'une si belle fête et à tous les démocrates groupés autour de lui il a adressé un salut fraternel. Il a ensuite expliqué son programme qui est celui d'un vrai démocrate. il saura le faire triompher dès que le Conseil d'Etat aura rendu son arrêt, c'est-à-dire renvoyé à ses forceps le hobereau de Lacapelle, le candidat de la réaction.

M. Pezet, nous fait ensuite part du bonheur qu'il éprouve d'assister au baptême du comité de St-Maurice et remercie ses amis des efforts qu'ils ont fait en faveur d'une candidature qui lui est chère. La réaction, dit-il. aura beau faire elle n'arrivera jamais à arrêter la marche du parti républicain dans notre canton. Elles sont déjà bien loin les 600 voix de majorité obtenues par elle aux élections de mai 1906 et il suffit d'un coup de collier pour que la victoire soit décisive. Le canton de Lacapelle arrivera au premier rang et il aura le mérite d'avoir vaincu de grandes difficultés.

M. Bécays prend ensuite la parole : il remercie à son tour les organisateurs du banquet qui mérite, dit-il, tous les éloges car une si belle fête est un spectacle fort rassurant pour le parti dans un canton comme celui de Lacapelle où malgré les noms de nos tristes sénateurs renégats affichés sur toutes les murailles pour recommander la candidature du docteur Cadiergues et malgré tous les talents culinaires de ce dernier, nos adversaires ont bien perdu.

Après nous avoir énuméré les réformes préconisées par le parti radical, M. Bécays lève son verre au triomphe de la démocratie, du Comité et de M. Laparra qui demain sera notre Conseiller général.

Les cris de vive la République, vive M. Bécays, vive M. Laparra retentissent de toutes parts.

Qu'il me soit permis à mon tour de féliciter le Comité radical de St-Maurice, car il n'a pas hésité à briser le joug du hobereau de la commune, notre Conseiller d'arrondissement provisoire ; si le père Ferrand eut montré la bout du nez il en eut pris pour son rhume car il aurait pu voir qu'il n'était plus le maître.

E. G.

Latronquière

On nous prie d'insérer :

Depuis longtemps la presse nous édifie sur les nombreux cas de fraude qui se produisent, non seulement sur les produits de luxe et d'agrément, mais encore sur les denrées qu'on appelle généralement matières premières et dont personne ne saurait se passer, tel l'aliment qui vient en première ligne dans les besoins de la vie quotidienne : le pain.

Quels scandales et quels sentiments de mépris pour ceux qui s'en rendent coupables, ont soulevés ces trafics honteux sur la qualité de la farine qu'on a découvert chez de nombreux fabricants. Mais cela n'a pas suffi : c'est ainsi que dans notre région on se plaint également du poids du pain et même sur la quantité de certaines denrées, telles que le son.

Une instruction est déjà ouverte.

Nous ne saurions qu'approuver cette protestation.

Incendie. — Un incendie, dont les causes sont inconnues, a dévoré ce matin la maison et la grange occupée par le fermier de Mme veuve Raffy de Lamajoue dans notre commune avec toute la récolte en grains et paille de l'année. Cette perte qu'on évalue à quelques milliers de francs n'est malheureusement couverte par aucune assurance, la dernière étant expirée depuis six mois environ.

On n'est jamais trop prudent.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Huissier. — M. Pomarat est nommé huissier à Gourdon en remplacement de M. Dauliac.

Rechargements cylindrés. — Opérations probables du lundi 25 au samedi 30 novembre.

Chemin de grande communication n° 2 de Gourdon à Decazeville. Répandage et cylindrage entre les points kilométriques 11 k. 100 et 12 k. (Route nationale n° 20 près le pont de Rhodes et le bourg de St-Chamarand).

Route nationale n° 20, de Paris à Toulouse. Répandage et cylindrage entre les points kilométriques 47 k. 250 et 48 k. 250 (abords des Combelles).

Labastide-Murat

Obsèques de M. Latour. — Jeudi soir à 3 heures, une foule compacte, évaluée à huit cents personnes, conduisait à sa dernière demeure, l'honnête homme, le républicain probe au cœur généreux qu'était M. Latour.

Dans le cortège on remarquait la Société de Secours Mutuels dont le défunt était membre, les enfants des écoles laïques, tous les instituteurs et institutrices du canton et de plusieurs cantons voisins, le Comité radical-socialiste dont M. Latour était président, le Conseil municipal de Saint-Cernin et un grand nombré de républicains venus de tous les points de l'arrondissement.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt et les deux gendres, MM. Roche percepteur à Labastide-Murat et Maury receveur municipal à Cahors, suivis de plusieurs parents et MM. le sous-préfet de Gourdon et Malvy député.

Sur le bord de la tombe, M. le sous-préfet, au nom de l'administration, dans un discours où l'élégance du langage le disputait à l'élévation de la pensée, retraça la vie toute de dévouement, toute de probité et de désintéressement de M. Latour. M. Malvy, au nom du parti républicain dont le défunt était un des plus zélés défenseurs, rappela les luttes politiques dans lesquelles M. Latour affirma son honnêteté politique, son ardeur et sa générosité de cœur.

Ces deux discours ont profondément impressionné l'assistance qui s'est retirée lentement accompagnant à son domicile cette famille si éprouvée et lui montrant ainsi quelle sympathie entourait son chef vénéré.

Au nom des républicains de Labastide nous adressons à toute la famille de M. Latour la nouvelle assurance de nos condoléances attristées.

L. M.

Salviac

Foire. — Favorisée par le beau temps, notre foire du 20 courant avait attiré beaucoup d'étrangers. Grande animation au foirail des chevaux, qui était garni de belles bêtes fort nombreuses : aussi s'en est-il vendu un grand nombre. Les transactions commencées vers midi ont duré une partie de la nuit pour continuer le lendemain ; notre foire aux chevaux, ânes, et mulets, prend décidément une importance exceptionnelle.

Beaucoup de bœufs gras et de travail amenés, vente plutôt lente sur ces derniers, mais actives sur les premiers.

Des moutons gras d'élevage avaient été conduits, tous se sont vendus à de bons prix.

Marché à la volaille bien approvisionné ; les poulets se sont payés 0.65 et 0,70 le demi-kilo, les œufs 1,10, les oies grasses et les canards, 1,10 le 1/2 kilo, et les oies maigres 18 à 20 fr. la paire.

Il avait été apporté 600 kilos. Les truffes environ vendues de 7 à 15 fr. le kilo, suivant qualité ; ce début de saison nous fait espérer que nous aurons, malgré la sécheresse, une assez grande quantité de ce précieux tubercule.

Gibier assez abondant, en lièvres surtout : tout s'est vendu, les lièvres ont valu de 5 fr. à 5,50 suivant grosseur ; levreaux 3 fr. à 4 fr., lapins de garenne 1,25 à 1,50, bécasses 2,50, perdreaux rouges 2 fr. perdreaux gris 1,50, grives 0,50, tours 0,25.

La halle aux grains était bien garnie.

Le blé a valu de 19 à 20 fr. l'hectolitre.

Le maïs 17 à 18 fr.

Les noix 18 à 19 fr.

Les marchands étalagistes étaient très satisfaits, les cafés et les hôtels n'ont pas désempli de la journée et de la soirée.

Pas d'accidents à signaler.

Fumel

Nécrologie

Nous avons le regret d'enregistrer le décès d'une femme de bien.

Mme veuve Delbrel, mère de notre ami, Gaston Delbrel, vient de s'éteindre après une très longue maladie.

Dans cette douloureuse circonstance, nous partageons la peine de notre ami, et le prions de recevoir pour lui et pour tous les siens, les marques les plus sincères de notre sympathie. LA RÉD.

RÉCLAMEZ

"le Pêcheur avec la morue"

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir

ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE, RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Epargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

l'Emulsion Scott

à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous la perfection de sa formule.

Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.

Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandissime pureté des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Exiger toujours l'émulsion avec cette marque "le Pêcheur", marque du procédé Scott.

LA HERNIE

UNE MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE

Nous avons été les premiers à signaler à nos lecteurs l'importante découverte de **M. A. CLAVERIE**, le célèbre Spécialiste de Paris dont il a été si souvent question dans les colonnes mêmes de ce journal et qui est considéré à juste titre par tout le Corps médical comme le Maître par excellence de l'art herniaire.

Ses nouveaux *Appareils Pneumatiques sans Ressorts* qui ont déjà, dans tous les pays, délivré *plus de 950.000 malades* de cette dangereuse infirmité, sont les seuls qui contiennent d'une façon douce et parfaite les hernies mêmes les plus volumineuses, et qui procurent à tous, hommes, femmes, enfants, vieillards, un *soulagement immédiat et une certitude de guérison définitive.*

Aucune hernie ne résiste à cette nouvelle méthode, la seule qui, de l avis universel, assure la guérison *sans opération, sans souffrance, sans gêne* et *sans interruption de travail.*

M. A. CLAVERIE, qui tient toujours à faire profiter les malades de notre région, des bons conseils de sa haute compétence professionnelle, sera de présence dans les villes ci-dessous aux dates indiquées, et ceux de nos lecteurs ou de nos lectrices qui souffrent de **Hernies, Efforts, Descentes**, etc., feront bien, dans leur intérêt personnel, de profiter du passage et des conseils désintéressés de ce savant Praticien.

M. A. CLAVERIE recevra, de 9 h. à 5 h., à :

GRAMAT, Vendredi 6 Décembre, **Hôtel de Bordeaux.**

CAHORS, Samedi 7 Décembre, **Hôtel des Ambassadeurs.**

FIGEAC, Dimanche 8 Décembre, **Hôtel des Voyageurs.**

Lire le **« Traité de la Hernie »**, ouvrage de 150 pages et 200 gravures, que M. A. CLAVERIE, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris, envoie gratuitement et discrètement sur demande.

Bulletin Financier

Paris, 22 novembre

Le marché est très ferme à l'ouverture sur le bruit que la Banque de France aurait décidé d'escompter des traites américaines ce qui lui permettrait d'envoyer aux Etats-Unis une cinquantaine de millions en or. En clôture les affaires se raréfient : la tendance générale redevient lourde.

Le Rio Tinto sur des rachats de vendeurs de primes s'avance à 1620.

La rente française fléchit à 95.05.

Les fonds russes restent très fermes : le 5 0/0 nouveau à 91,80, le 3 0/0 1891 à 65 ; le 1896 à 63,75 et le Consolidé à 73,05.

L'Extérieure espagnole se traite à 92.30 ; l'Italien à 101.10 et le Turc à 92,27. Le Portugais affecté par les nouvelles qui parviennent de Lisbonne concernant la situation intérieure du Portugal, est faible à 60 07.

Les Etablissements de crédit ne se modifient pas sensiblement : la Banque de Paris finit à 1369 ; le Comptoir national d'Escompte à 672 et le Crédit Lyonnais 1155

Les chemins français reproduisent leurs cours de la veille : le Lyon fait 1332 ; le midi 1114 ; le Nord 1755 et l'Orléans 1339.

Les obligations 5 % Nord du Brésil se tiennent aux environs de 400 fr.

Saint Raphaël Quinquina est à 89 fr.

A VENDRE

POUR REPLANTATIONS

Quantité de jeunes Noyers de 3 et 4 ans

Tous issus de Semis de NOIX de CARÊME

PRIX SUIVANT HAUTEUR :

De 1 m. à 1 m. 50 environ. .	0 f. 75
De 1 m. 50 à 2 m. — . .	1 00
De 2 m. à 2 m. 50 — . .	1 25
De 2 m. 50 à 3 m. — . .	1 50
Plus de 3 mètres surchoix . .	2 00

Prix spéciaux par quantités.

Adresser les commandes à M. COUDERC, greffier du tribunal, à Villefranche, ou à son Domaine à Fongrand, commune de Laramière, par Limogne (Lot).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service du Génie

Adjudication à Cahors le 19 décembre 1907 à 10 heures du matin.

Travaux d'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de la Place de Cahors pendant six années, à compter du 1er janvier 1908.

1er Lot. — Terrassements, maçonneries, ciments, pavages, carrelage, dallages. . . . . 4.000 fr.

2e Lot. — Couvertures, charpentes, menuiseries, ferronnerie, plomberie, cuivrerie, zinguerie, peinture, vitrerie, ameublement. . . . . 5.000 fr.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la Chefferie du Génie de Montauban (rue des Lixes, Hôtel Bonnecaze) et chez le casernier du Génie à la caserne Bessières, à Cahors.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 4 décembre 1907.

Pour tous autres renseignements consulter les affiches.

590 MILLIONS

DE FRANCS SOUSCRITS PAR

270.000 ASSURÉS

A LA MUTUELLE DE FRANCE ET DES COLONIES

Tels sont les résultats obtenus par cette importante Société (branches Vie et Décès) depuis sa fondation, en 1896.

Primitivement autorisée par quatre décrets successifs du Président de la République, **La Mutuelle de France et des Colonies**, entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat, constitue à tous en 15 ans un capital espèces permettant la création d'une **Dot**, d'une **Retraite**, d'un **Héritage**, par versements depuis **6 fr.** par mois faits pendant quatorze ans seulement.

Tous renseignements sont adressés gratuitement sur demande par le Siège Social, Place de la République, à Lyon, ou par la Direction Divisionnaire, à Tarbes, 20, rue du Haras.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

VIOLETTES DE TOULOUSE

Les plus odorantes du monde entier

Un très beau bouquet arrive très frais franco dans un joli panier, contre **trois francs soixante-quinze centimes.** Adresse : *Cultures de Violettes, Toulouse.*

Recommander les plis contenant des timbres en paiement

CAFÉ A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Prendre l'adresse au Bureau du Journal

Chronique agricole

SALADES PRINTANIERES

C'est actuellement que le jardinier prévoyant devra penser à semer une partie de ses légumes de printemps. Il s'agit naturellement des légumes rustiques qui pourront affronter les rigueurs de l'hiver ou de ceux plus ou moins frileux, et qui demandent à être préservés du froid sous les abris vitrés qui sont en usage dans les jardins.

Dès le mois d'Octobre sous le climat de Paris, il convient de semer les laitues de printemps. Le semis est fait sur des *ados*, qui ne sont autres que des planches culturales dirigées de l'est à l'ouest et regardant le midi, que l'on recouvre de cloches et de paillassons. Trois rangées de cloches disposées en quinconce, abritent les plants repiqués.

Le semis est fait sur ces ados en pépinière, depuis la première quinzaine d'octobre jusqu'au 25, un peu plus tôt ou un peu plus tard, suivant qu'il s'agit de variétés plus ou moins tardives. On traite ainsi la « Romaine verte d'hiver », la « Romaine grise », la « Laitue gotte », la « Romaine blonde » la « Laitue palatine », la « Laitue grise », etc. Après le semis on recouvre les graines de cloches et la levée se fait 4 ou 5 jours après, suivant le temps. On recommande d'arroser une fois le semis, sans lui donner d'air, quelque temps qu'il fasse, et jusqu'à l'époque du repiquage qui doit avoir lieu après une dizaine de jours, alors que les jeunes plantes ont complètement développé leurs premières feuilles cotylédonaires. L'opération du repiquage sera faite avec précaution ; les plantes jeunes et délicates, arrachées en petit nombre à la fois, seront repiquées de suite pour éviter qu'elles souffrent d'une exposition trop longtemps prolongée à l'air. A l'aide d'un petit plantoir approprié, on procède à la plantation régulière, en ménageant les jeunes racines et en plaçant 19 à 30 laitues par cloche. On termine l'opération par un léger arrosage pour recouvrir aussitôt après les plantes où elles resteront enfermées, sans y toucher pendant toute la saison d'hiver. Une plantation rapide avec reprise en vase clos, est une condition indispensable pour éviter l'envahissement des laitues par le Péronospora ganglüformis. Pendant les froids qui surviendront en hiver, on protègera le tout en recouvrant les cloches d'une couche plus ou moins épaisse de fumier pailleux et de paillassons.

On peut encore procéder au repiquage sous des châssis pareillement disposés sur des ados inclinés, en calfeutrant les interstices laissés entre les coffres, à l'aide de mousse ; mais ce système offre moins de garantie. Une précaution des plus utiles consiste en novembre à surveiller les limaces et les dégâts qu'elles peuvent causer ; on remplace en même temps les plantes mangées ou détruites.

Bibliographie

Tout est à l'automobilisme... Les *Annales* ont saisi l'occasion de l'exposition qui fait courir tout Paris pour demander à nos plus notables contemporains leurs « sensations d'auto ». Vous lirez dans le numéro de cette semaine les curieuses réponses de Pierre Loti, Octave Mirbeau, Romain Coolus, Yvette Guilbert, Edonard Detaille, Henri Rochefort, Alfred Capus, etc... Dans ce même numéro, très brillant : une délicieuse chronique d'Emile Faguet sur la façon dont se distribuent les prix académiques, la revue des livres de Jules Bois, la vie féminine d'Yvonne Sarcey et des extraits des principaux ouvrages couronnés par l'Académie française.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e. — Sommaire du 24 novembre 1907.

Jules Mary : l'Héritage du Notaire. — Michel Morphy : La Dompteuse rouge. — Capitaine Danrit : L'invasion jaune. — Paul Féval : Le serment de Lagardère. — Variétés : Notes d'élégance, le Théâtre, les Livres, les Sciences, les Sports, Notes d'hygiène, Actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie : six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr. un an 18 fr.

On peut **s'abonner sans frais** dans tous les bureaux de poste.

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré* Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1800, du 25 novembre 1907.

Le transport d'un théâtre, par P. de M. — La musique expliquée, par M. Gandillot. — Une visite aux abattoirs de Chicago, par le Dr Adrien Loir. — Wagons métalliques et accidents de chemins de fer, par Daniel Bellet. — La télégraphie sans fil à travers l'Atlantique, par A. Dessol. — Une bande de cinématographe, par G. Mareschal. — Académie des sciences ; séance du 18 novembre 1907, par Ch. de Villedeuil. Le lancement d'un « demi-navire », par V. Forbin.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 23 novembre

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Ferdinand Brunetière de l'Académie française, les origines de l'esprit encyclopédique. Huit leçons inédites rédigées en mai 1905, publiées par MM. René Doumic et Victor Giraud (III) (fin). — ***, Mogador. — Emile Faguet de l'Académie française, la Pierre philosophale. — Robert Launay, La journée du Golfe-Juan (1er mars 1815). — Charles Le Goffic, Nos poètes. — Vicomte de Montlaur, Poésie : l'Automne. — Charles Géniaux, roman : Les Forces de la vie (III).

Les Miettes de la vie. — Les faits de la semaine. — La Revue des revues françaises et étrangères. — La vie mondaine. — La vie sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Mariage princier : S. A. R. la princesse Louise de France et S. A. R. le prince Charles de Bourbon, au château de Randan. — La cérémonie du mariage de la princesse Louise de France avec S. A. R. le prince Charles de Bourbon. — Après la cérémonie religieuse, S. A. R. la princesse Louise de France et S. A. R. le prince Charles de Bourbon quittent la chapelle.

L'affaire Ulmo : Le contre-amiral Siegel, attaché naval à l'ambassade d'Allemagne à Paris.

L'ouverture de la troisième Douma : M. Khomiakof, membre des octobristes, élu président de la Douma. — M. Goloubef, délégué par le tsar pour ouvrir la troisième Douma.

Le voyage de Guillaume II en Angleterre : Débarquement de l'empereur Guillaume en Angleterre, accompagné du prince de Galles. — L'arrivée à Westminster de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne.

Au Maroc : Vue générale de Mogador. — Vues de Mogador.

L'Exposition de l'Automobile. — La Décennale : Vue intérieure du Grand Palais illuminé.

Actualités : La reine de Hollande. — Le lieutenant Henry de Revel.

L'instantané, partie illustrée de *la Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

LOTERIE
de la Ville de Marseille
Pour la Conservation du Parc et des Monuments de
L'EXPOSITION COLONIALE
(Arrêté ministériel en date du 13 avril 1907)
375.000 francs de lots
Gros Lot : 100.000 f.
et Cent neuf autres lots espèces
de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 fr., etc.
Un seul Tirage : 30 Décembre 1907
Prix du Billet : 1 fr.
EN VENTE PARTOUT

POUR FAIRE PONDRE LES POULES
sans interruption
même par les plus grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
DÉPENSE INSIGNIFIANTE
Méfiez-de certains Nombreuses attestations
NOTICE gratis et franco
Ecrire COMPTOIR d'AVICULTURE à PRÉMONT (Aisne) France

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

VIENT DE PARAITRE :
LE LIVRE
que tout Français
doit avoir
SUR SA TABLE :
l'ALMANACH HACHETTE
Prix 1 fr. 50 | Pour 1908 | Prix 1 fr. 50
Entièrement renouvelé

MÉDAILLE d'OR à l'Exposition Intern. de Paris 1900
NÉVRALGIES
Migraines, Neurasthénie et toutes Maladies nerveuses. Guérison certaine par les PILULES ANTINÉVRALGIQUES du Dr CRONIER
Prix : 3 fr. La Boîte av. notice. Fco poste
Dépôt : Schmitt, phn, 75, rue La Boétie, Paris
ET TOUTES PHARMACIES, FRANCE ET ÉTRANGER.

MÉDAILLE d'OR à l'Exposition intern. de Paris 1900
ASTHME CATARRHE OPPRESSION
GUÉRIS par les TUBES LEVASSEUR
60 ans de succès. — BOITE : 3 fr. franco.
Phie ROBIQUET, membre de l'Acad. de Médecine
5, rue du Roule, PARIS
DANS TOUTES LES PHARMACIES, FRANCE-ÉTRANGER

Vient de paraître
A la Librairie DELSAUD
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS
LE GRAND ANNUAIRE DU LOT
pour 1908
Illustré de plus de 500 gravures
CONTENANT
Les Prévisions du Temps
par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)
Le tableau des distances
Horaires et Tarifs des Chemins de fer
Liste et dates des
FRAIRIES OU FÊTES LOCALES
DU DÉPARTEMENT DU LOT
ETC., ETC...

M.-A. FALLIÈRES
MARCHAND-TAILLEUR
75, Boulevard Gambetta, CAHORS
COSTUMES SUR MESURE
Travail soigné
Grand choix de draperies françaises et anglaises
POUR COMPLETS
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
Alpagas. — Coutils

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

FORTUNE
Pour recevoir toutes les semaines
les avis motivés de hausse et de baisse de tous titres, 2° un avis spécial à l'approche d'un événement important devant influencer les valeurs ; 3° les listes des lots non réclamés ; 4° renseigts circonstanciés sur toutes valeurs :
DEMANDER ESSAI GRATUIT DES COMMUNICATIONS
GAZETA, 3, rue d'Amboise, PARIS.

Dernier tirage irrévocable
POCHETTE NATIONALE
CONSORTIUM des Loteries de Bienfaisance
Autorisé par Arrêté Ministériel du 19 février 1907
SOIXANTE-DEUX GROS LOTS :
500.000 f.
400.000 f.
300.000 f.
3 de 200.000 f. — 3 de 150.000 f.
5 de 100.000 f. — 3 de 50.000 f. — 4 de 25.000 f. — 4 de 20.000 f.
10 de 10.000, 27 de 5.000, 16 de 2.500 et 14651 lots de 1.000, 500, 100 fr., etc.
AVIS IMPORTANT
Les avantages offerts par la Pochette Nationale sont absolument sans précédents et bien supérieurs à ceux des lots des françaises ou étrangères : deux tirages, six chances de gain, près de cinq millions de lots, voilà l'ensemble formidable et unique réservé aux acheteurs de la Pochette Nationale avant le
31 DÉCEMBRE PROCHAIN
Il faut en profiter et ne pas attendre !!
La POCHETTE NATIONALE qui contient 5 billets de loterie à UN franc, est vendue 5 fr. dans toute la France chez les banquiers, changts, buralistes, libraires, etc.
Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste de 5'20 à M. Reynaud, administrateur de la Pochette Nationale, 5, rue Etienne-Marcel, Paris.
Lettre recommandée 5'50, Etranger 5'75
31 Décembre 1907

(SERVICE D'HIVER 1907-1908)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	5 (1)	121	23 (3)	35	1125
	OMNIBUS 1re, 2e, 3e class.	EXPRESS 1re classe	RAPIDE	EXPRESS 1re classe.	DIRECT 1re, 2e, 3e classe	OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	—	10 15	7 » s.	8 36	10 51s.	—
PARIS (Aust.) dép.	—	10 24	7 9	8 45 s.	11 4	—
LIMOGES arrivée	—	4 27 m.	12 53m	2 45	8 58	—
LIMOGES départ.	3 16 matin	4 36	12 59	2 53 matin	9 28	—
BRIVE arrivée	6 20	6 28	2 28	4 34	12 23 m	—
BRIVE départ.	6 45	7 » soir	2 41	4 50	1 12	7 15
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	—	1 47	7 53
SOUILLAC arr.	7 40	7 38	—	5 25	2 6	8 13
SOUILLAC dép.	7 45	7 40	—	5 28	2 10	8 28
CAZOULÈS	7 53	—	—	—	2 18	8 37
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	2 34	8 53
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	9 5
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 56	9 17
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	9 27
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	9 39
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	9 51
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	10 2
Espère	9 22	—	—	—	3 47	10 12
CAHORS arrivée	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	10 23 soir
CAHORS départ.	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	7 » matin
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 18	7 12
Cieurac	10 5	—	—	—	4 34	7 29
Lalbenque	10 12	—	—	—	4 42	7 38
Caussade	10 45	9 35	—	7 18	5 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	8 58
TOULOUSE arr.	12 13	10 49s.	6 5	8 38	7 51	—

1131

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	122	1136	700
	EXPRESS	EXPRESS 1re classe.	OMNIBUS 1re 2e 3e class.	DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	EXPRESS 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE	OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.
TOULOUSE d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s	8 45 s.	11 37 s.	9 16 m	5 45 m
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 55	9 34	12 27 m	10 53	7 15
Caussade	—	4 1	5 20	8 36	9 57	—	11 33	7 56
Lalbenque	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13 s.	8 38
Cieurac	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 47
Sept-Ponts	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	8 59
CAHORS arr.	2 45	4 38	6 42	9 46 s.	10 35	1 23	12 42	9 7
CAHORS dép.	2 49	4 50	7 6	5 47 m	10 40	1 27	—	9 29
Espère	—	—	7 19	6 1	—	—	—	9 41
St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 17	—	—	—	9 54
Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 33	—	—	—	10 7
Dégagnac	—	—	7 56	6 42	—	—	—	10 16
Saint-Clair	—	—	8 6	6 53	—	—	—	10 25
GOURDON	—	5 31	8 21	7 10	11 22	—	—	10 40
Nozac	—	—	8 30	7 19	—	—	—	10 48
Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 29	—	—	—	10 57
CAZOULÈS	—	—	8 53	7 44	—	—	—	11 9
SOUILLAC a.	3 47	5 52	9 1	7 52	11 43	—	—	11 17
SOUILLAC d.	3 48	5 56	9 7	8 3	11 46	—	—	11 22
Gignac-Cressens.	—	—	9 36	8 35	—	—	—	11 47
BRIVE a.	4 23	6 31	10 7	9 6	12 22 m.	2 58	—	12 15
BRIVE d.	4 27	7 6	—	—	12 29	3 4	—	12 47 soir
PARIS (A.) arr.	11 57 m.	4 36 m.	—	—	8 47	10 32	—	10 46
PARIS (O.) arr.	12 5	4 45	—	—	8 56	10 41	—	10 55

1 et 2) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3e classe pour 500 kilomètres.
3 et 4) 2e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

1126

De Cahors à Libos

(3e cl.)

CAHORS. — dép.	6 12 matin	7 28 matin	12 48 soir	6 52 soir		
Mercuès	6 26 matin	7 50 matin	1 2 soir	7 7 soir		
Douelle (*Arrêt*)	6 30	—	1 6	7 11		
Parnac	6 37	8 9	1 13	7 20		
Luzech	6 43	8 22	1 19	7 27		
Castelfranc	6 56	8 46	1 31	7 43		
Prayssac (*Arrêt*)	6 59	—	1 34	7 46		
Puy-l'Evêque	7 8	9 11	1 42	7 58		
Duravel	7 15	9 25	1 49	8 6		
Soturac-Touzac	7 23	9 37	1 57	8 14		
Fumel	7 33	10 2	2 6	8 27		
LIBOS	7 39	10 9	2 12	8 33		
PARIS (Orsay)	10 55 s	—	4 45m	8 43m		

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	7 50s.	10 51 soir	7 20m.	
LIBOS.... dép.	7 25 matin	3 17 soir	9 9 soir	
Fumel	7 34 matin	3 24	9 15 soir	
Soturac-Touzac	7 44	3 34	9 25	
Duravel	7 51	3 41	9 32	
Puy-l'Evêque	7 58	3 48	9 39	
Prayssac (*Arrêt*)	8 5	3 55	9 46	
Castelfranc	8 10	4 »	9 51	
Luzech	8 21	4 10	10 1	
Parnac	8 30	4 18	10 9	
Douelle (*Arrêt*)	8 35	4 23	10 14	
Mercuès	8 40	4 28	10 19	
CAHORS. — Ar.	8 52	4 40s.	10 31s.	

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay)... départ.	8h 36s.	»	10h 51	10h 15m
St-Denis-les-Martel	5 46 matin	10 7 matin	1 52 soir	7 37 soir
Vayrac	5 54 matin	10 35 matin	2 1 soir	7 45 soir
Bétaille (arrêt)	5 58	»	2 5	7 49
Puybrun	6 6	11 8	2 13	7 57
Bretenoux-Biars	6 18	11 20	2 23	8 7
Port-de-Gagnac	6 25	»	2 30	8 14
Laval-de-Cère	6 35	»	2 38	8 22
Lamativie	6 55	»	2 58	8 42
Siran (arrêt)	7 11	»	3 14	8 58
La Roquebrou	7 26	»	3 31	9 13
AURILLAC..... arrivée.	8 5	»	4 11	9 52

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC..... départ.	4h 32 matin	»	9h 12 matin	2h 50 soir
La Roquebrou	5 14 matin	»	9 52 matin	3 33
Siran (arrêt)	5 27	»	10 5	3 46
Lamativie	5 44	»	10 22	4 3
Laval-de-Cère	6 2	»	10 40	4 21
Port-de-Gagnac	6 10	»	10 48	4 29
Bretenoux-Biars	6 19	7 42	10 59	4 39
Puybrun	6 28	8 4 matin	11 9	4 48
Bétaille (arrêt)	6 34	»	11 15	4 54
Vayrac	6 39	8 32 matin	11 21	5 1
St-Denis-les-Martel	6 46	8 41	11 28	5 8
PARIS (Orsay).. arrivée.	»	»	10 28s.	4 45m.

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 4 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 18 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson.. dép.	»	6 38 matin	11h 1	3 30	7h 30
Sarlat	6h 47 matin	7 36 matin	12 1	4 47	8 43 soir
Cazoulès	7 28 matin	═══	12 41	5 31 soir	9 25
Souillac	7 56	10 25 matin	12 54	6 2	9 33
Le Pigeon	8 10	10 58 matin	1 8 soir	6 17	»
Baladou.... Arrêt	8 14	»	1 12	6 21	»
Martel	8 21	11 28	1 20	6 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 45	1 30	6 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M..d.	»	6h 54 matin	»	12h 15 soir	7h 45 soir
Martel	»	7 8 matin	»	12 29	8 1
Baladou.... Arrêt	»	7 14	»	12 35	8 7
Le Pigeon	»	7 19	»	12 40	8 12
Souillac	5h 55 matin	7 29	8h 5 matin	1 10	8 46
Cazoulès	6 3 matin	═══	8 15 matin	1 21	8 57
Sarlat	6 43	5 35 matin	9 17	2 23	9 40
Le Buisson.. arr.	»	6 33 matin	10 9	3 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

	EXPRESS					
TOULOUSE dép.	5h 4 matin	6h 47 matin	12h 46 soir	3h 48 soir	»	12h 25
CAPDENAC arr.	9 50 matin	10 17 matin	3 56 soir	8 35 soir	»	6 32
CAPDENAC dép.	10 8	10 32	4 15	8 54	4 35 soir	7 45
FIGEAC	11 1	10 44	4 28	9 9	4 55 soir	8 »
Le Pournel	11 45	»	»	9 34	═══	8 22
Assier	12 15 soir	11 7	4 56	9 46		8 35
Gramat	12 55 soir	11 26	5 16	10 7	3 51 soir	9 »
Rocamadour	1 26	11 37	5 27	10 19	»	9 25
Montvalent	1 57	»	5 42	10 35	4 27 soir	9 45
St-Denis-p.-Martel ar.	2 12	11 58 soir	5 52	10 45	4 42	9 56
St-Denis-p.-Martel dép.	2 26	12 » soir	5 58	10 49	4 48	10 5
Quatre-Routes	2 44	12 9	» »	10 58	5 12	10 19
Turenne	3 12	»	6 16	11 8	5 39	10 35
BRIVE ar.	3 59	12 47	7 6	11 43	6 19	11 2
PARIS (Orsay) ar.	»	10 55	4 45m	8 43m	»	» »

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	EXPRESS		EXPRESS		
PARIS (Orsay) dép.	10h 15m	—	8h 36s.	»	10h 51
BRIVE dép.	6 42 soir	8 1 matin	4 41 matin	»	12 53 soir
Turenne	7 7	8 26 matin	» »	»	1 18
Quatre-Routes	7 15	8 37	5 9	»	1 28
St-Denis-près-Martel ar.	7 23	8 45	5 16	»	1 36
St-Denis-près-Martel dép.	7 27	8 51	5 22	»	1 42
Montvalent	7 39	9 4	» »	»	1 56
Rocamadour	7 56	9 24	5 46	»	2 15
Gramat	8 8	9 37	5 57	»	2 30
Assier	8 27	9 58	6 16	»	2 51
Le Pournel	8 36	10 8	» »	»	3 1
FIGEAC	8 55	10 29	6 42	5 13 soir	3 21
CAPDENAC arr.	9 6	10 40	6 53	5 26 soir	3 32
CAPDENAC dép.	9 14	11 »	7 10	»	4 12
TOULOUSE... arr.	12 23 m	3 46s.	10 58	»	8 34

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11 matin	1 27 soir	6 16 soir
Cabessut, halte	7 20 matin	1 36 soir	6 25 soir
Arcambal	7 31	1 47	6 34
Vers	7 40	1 56	6 42
Saint-Géry	7 49	2 4	6 49
Conduché	8 2	2 17	7 2
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 8
St-Martin-Labouval	8 26	2 33	7 15
Calvignac, halte	8 34	2 41	7 21
Cajarc	8 48	2 55	7 33
Montbrun, halte	8 59	3 6	7 42
Toirac	9 9	3 16	7 50
Lamadeleine	9 22	3 29	8 1
CAPDENAC. — Ar.	9 34	3 41	8 12
PARIS (Orsay)	10 55	4 45	8 43

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	8 36s.	—	10 51s.
CAPDENAC. — Dép.	7 25 matin	10 49 matin	5 39 soir
Lamadeleine	7 36 matin	11 » matin	5 51 soir
Toirac	7 46	11 10	6 3
Montbrun, halte	7 54	11 18	6 12
Cajarc	8 6	11 27	6 24
Calvignac, halte	8 16	11 37	6 36
St-Martin-Labouval	8 25	11 43	6 45
Saint-Cirq, halte	8 32	11 50	6 54
Conduché	8 38	11 56	7 4
Saint-Géry	8 50	12 7 soir	7 20
Vers	8 55	12 12	7 26
Arcambal	9 3	12 20	7 35
Cabessut, halte	9 12	12 29	7 46
CAHORS. — Ar.	9 20m	12 37	7 54

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 12 matin	1 29 soir	8 31 soir
Carsac	9 23 matin	1 44 soir	8 42 soir
Grolejac	9 31	1 54	8 50
St-Cirq-Madelon	9 36	2 1	8 55
Payrignac (arr.)	9 43	—	9 1
GOURDON	9 52	2 17	9 9

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 36 matin	11 » matin	5 37 soir
Payrignac (arr.)	7 44 matin	—	5 45 soir
St-Cirq-Madelon	7 51	11 15	5 52
Grolejac	7 56	11 25	5 57
Carsac	8 6	11 39 soir	6 8
SARLAT	8 17	11 53 soir	6 19